
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A ARCON – LE 18 SEPTEMBRE 2023**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mmes C. MAHON, N. DUBOIS-DUNILLAC, L. LAMBERT et Ms P. BINETRUY, G. MARGUET, A. PELLEGRINI, P. MILLION, G. RENAUD, qui sont excusés.

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire. Sans autre observation particulière, le P.V. de la Réunion du 10 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I – VALIDATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DE SKI DE FOND

Mme la Présidente expose à l'Assemblée la nécessité de valider les tarifs de la Redevance de Ski de Fond qui sont proposés par Espace Nordique Jurassien pour l'ensemble du Massif, à chaque nouvelle saison.

Néanmoins chaque Territoire demeure autonome pour les Pass Secteur.

Globalement, les Redevances Pass Saison MdJ augmentent de 2 Euros ; elles représentent tout de même 70 % des Ventes avant même le début de l'Enneigement.

Seuls les Pass Secteur CCM restent à 50 Euros, ils permettent ainsi l'accès aux 4 Sites nordiques du Territoire.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type de Redevances	Conditions		Tarifs N - 1	Tarifs 2023
NORDIC PASS ADULTE – Promo	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français et Suisse –	à partir de 17 ans	180 €	200 €
NORDIC PASS ADULTE	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français & Suisse –		210 €	230 €
NORDIC PASS JEUNE - Promo	Réciprocité à 100 % avec les Massifs français et la Suisse –	De 6 à 16 ans inclus	65 €	70 €
NORDIC PASS JEUNE	Réciprocitaire à 100 % avec les Massifs français et la Suisse		75 €	85 €
PASS SAISON MDJ – Promo 1	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse	à partir de 16 ans	104 €	106 €
PASS SAISON MDJ – Promo 2	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse		121 €	123 €
PASS SAISON MDJ	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse		132 €	136 €
PASS SAISON MDJ – Jeune - Promo	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse –	de 06 à 15 ans inclus	44 €	45 €
PASS SAISON MDJ – Jeune	Réciprocitaire à 100% avec les sites Massif du Jura et la Suisse –		49 €	50 €
PASS HEBDO MDJ - Adulte	Pour toutes activités nordiques	à partir de 16 ans	46 €	50€

PASS HEBDO MDJ - Jeunes	Pour toutes activités nordiques	de 06 à 15 ans inclus	30 €	33 €
CARTES SECTEURS CCCM	Valable sur les 4 Sites nordiques CCCM		50 €	50 €
SEANCE – P Tarif			6 €	6 €
SEANCE - Réduite			4 €	4 €

➔ **Le Conseil communautaire valide les tarifs de la Saison 2023/2024 sur proposition de Espace Nordique Jurassien et autorise Mme la Présidente à signer les Conventions nécessaires à la Gestion des Redevances.**

II – RECOURS A L'EMPRUNT – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'Assainissement Collectif à réaliser à l'Automne ont déjà faits l'objet de deux Décisions Modificatives, avec en contrepartie la mobilisation d'un Emprunt à hauteur de 280 000 €

Ainsi, pour la poursuite des travaux de la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon, il est proposé d'inscrire la totalité des Crédits pour 1 762 283 € TTC, permettant entre autre de régler les Dépenses avant le Vote du B.P. 2024 . Mme la Présidente rappelle par ailleurs, qu'il est essentiel que ce Chantier progresse rapidement, compte-tenu de la Procédure de Mise en Demeure à l'égard de cet Ouvrage et des conséquences financières en découlant.

Pour mémoire, le Montant du Marché avec HYDREA s'élève à la somme de : 1 638 500 € HT / 1 762 283 € TTC et Les contreparties financières sont les suivantes :

Aide agence de l'Eau :	409 316 €	Aide CD 25 :	583 730 €
Total Aides publiques :	993 046 €		
Encours Emprunt :	769 637 €		

➔ **Le Conseil communautaire acte l'inscription de Crédits budgétaires, à hauteur de 1 762 683 € en Dépenses d'Investissement, ainsi que le recours à l'Emprunt à hauteur de 770 000 €**

III – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – VALIDATION ETUDES DE FAISABILITE

Projet de liaison cycliste entre Montbenoit et la Source de la Loue : « la Loue saugette »

Le Cabinet DEFRAIN , qui travaille par ailleurs sur les projets cyclables du Département est sollicité pour accompagner la démarche, étudier l'itinéraire de la future liaison et arrêter les bases du balisage, pour un coût de 5 000 € HT / 6 000 € TTC , finançable à 50 % par le Conseil départemental

➔ **Le Conseil communautaire valide le principe d'une Etude de signalisation directionnelle et balisage, autorise la signature du Devis et sollicitant le Conseil départemental à hauteur de 50 % de la Dépense**

L'étape n°2 consisterait en la fourniture et la pose de panneaux signalétique et de marquage au sol, pour un montant estimatif de 30 000.00 € HT

Etude pour le Site de la Perdrix

Cette consultation a pour objectif de recruter une équipe d'experts pluridisciplinaires pour répondre aux enjeux touristiques et de loisirs du site de La Perdrix (gîte de séjour, auberge, site nordique) et des sites connexes (gîte d'étape des Alliés, Stade de biathlon d'Arçon, observatoire, réseaux d'itinérances pédestres et cyclables) dans un contexte de transition climatique et d'évolution des pratiques vers davantage vers **une Economie de Loisirs**.

L'objectif étant de disposer d'une analyse objective du Site, de son fonctionnement global, de l'interaction des divers acteurs et de décider en toute connaissance de cause de son devenir.

Coût estimé : entre 30 000 € et 40 000 € TTC

M. S. LAMBERT souhaiterait que le site de la Cernay blanche soit intégré à la démarche, dans la mesure où ces sites présentent des similitudes et qu'il paraît important de faire évoluer l'Offre locale. Cette demande est prise en compte, reste néanmoins à l'articuler avec l'existant

→ Le Conseil communautaire acte le principe d'une Etude de définition et de faisabilité , et sollicite un plan de financement à hauteur de 70 % des Dépenses au titre du Plan Avenir Montagne - Ingénierie

IV – RENOVATION THERMIQUE DE LA GENDARMERIE

La Communauté de Communes a confié une étude de faisabilité au Cabinet d'Etudes PAILLARD, sur la Base des conclusions de l'Audit énergétique réalisé en 2020 par la Sté S2E.

Les différentes pistes d'amélioration ne semblant pas très pertinentes et plutôt minimalistes, une réflexion plus poussée a été engagée en accord avec la Gendarmerie, sachant que le Chauffage au Gaz présente divers inconvénients, difficilement compatibles avec la logique de transition énergétique.

A l'issue de leur travail, 2 hypothèses de travail sont alors envisagées en fonction du mode de chauffage retenu :

D'une part, des travaux de base, quelque soit le mode Chauffage
Changement des Menuiseries extérieures
Isolation extérieure périphérique
Reprise des Dispositifs de Ventilation

Ensuite 2 hypothèses de travail sont envisagées :

- Sans changement du mode de chauffage et simple remplacement des chaudières Gaz existantes

Coût : 432 175 € HT / 518 610 € TC pour les 2 bâtiments

- Avec changement du mode de chauffage : Chaufferie Collective Bois

Coût : 513 490 € HT / 616 180 € TTC

→ Le Conseil communautaire valide le Dossier de Rénovation énergétique avec création d'une Chaufferie Bois collective , et sollicitant le Concours financier de l'Etat : D.E.T.R. ou D.S.I.L.

Questions financières annexes

Une économie non négligeable serait réalisée, dans la mesure où la Chaufferie Bois serait installée dans deux garages.

En contrepartie, la Gendarmerie sollicite la construction d'un Stationnement couvert, entre les 2 bâtiments, pour reloger les Véhicules de 2 Gendarmes et des véhicules de service.

Coût Réalisation : 53 000 € HT / 63 600 € TTC

A titre d'information, le coût d'occupation des garages est désormais prise en compte dans le Bail

Pour conclure, Mme la Présidente évoque la question du financement possible des travaux.

D'une part, ce projet devrait logiquement bénéficier de l'appui des Fonds verts et d'autre part, le renouvellement du Bail initial de 09 ans est prévu pour le 1^o Janvier 2024 avec un loyer annuel de 65 103 €, soit une revalorisation non négligeable de 11 %

Ce qui laisse une relative marge de manœuvre pour le Remboursement d'un Emprunt.

En aparté, M. L. BENMEHAL réitère sa demande de remplacement du luminaire, situé aux Abords de la Gendarmerie de Montbenoit, et insiste sur le respect des prescriptions du P.L.U.

Pour conclure, il est convenu d'étoffer la Commission, en charge du suivi du Dossier : Ms P. DREZET et G. JOUILLE y sont intégrés.

V – ADAPTATION REGIME INDEMNITAIRE – FILIERE TECHNIQUE

Le recrutement du Technicien en Assainissement est finalisé, avec une entrée en fonction à la date du 1^o décembre 2023.

Pour une cohérence de rémunération, il convient de mettre en place le R.I.F.S.E.P. pour la filière technique, dans la mesure où la filière technique n'existait pas à ce jour dans notre Collectivité

→ Le Conseil communautaire acte la mise en place du R.I.F.S.E.P pour la filière technique

VI – ADHESION MAISON DE L'HABITAT

A l'issue de la Présentation de la Structure, lors de la Réunion des Maires du 25 août dernier, il semble cohérent d'adhérer sur la base du Pack Confort : 2 025 €, sachant que le Département prend à sa charge 50 % du coût d'adhésion.

Ce qui constitue en quelque sorte une formule médiane.

Notre Territoire est en effet confronté à la problématique du Logement et des tensions sur ce Marché, lié au Développement résidentiel du Haut-Doubs.

L'Adhésion est annuelle, pour le compte des 16 communes. Elle comporte diverses interventions sur notre Territoire :

½ Journée de Permanence Architecte, tous les 02 mois

½ Journée de Permanence Juriste, tous les 02 mois

½ Journée de Permanence Rénovation énergétique, tous les 02 mois

→ Le Conseil communautaire acte l'adhésion à la Maison de l'Habitat à compter du 1^o janvier 2024

Remarques et Observations diverses

Les représentants du Syndicat du Pays de Montbenoit alertent les élus présents sur leur difficulté à rembourser l'Emprunt Relais souscrit dans l'attente du bénéfice du F.C.T.V.A. concernant l'Opération M.O.D. de Restauration de l'Abbaye de Montbenoit.

Pour conclure, M. P. COMBE souhaite savoir si une Convention d'Occupation des structures intercommunales sera mise en place à l'avenir.

M. Olivier BILLOT évoque ensuite l'achat de petit équipement : EcoCup qui seront remis aux associations, en vue de l'organisation de leurs Manifestations et ce, pour affirmer la présence de la Communauté de Communes sur le Territoire.

Des Barrières de Sécurité seront par ailleurs achetées pour augmenter le Parc mis à disposition.



Calendrier

Réunion de l'instance de Concertation p@c 25 : lundi 25 septembre 2023